

ge et modérée qui favoriserait le développement de notre industrie manufacturière, et il sait aussi que la grande majorité des délégués de la convention ne pensent pas autrement sur cette question. Il se contentera de faire remarquer que c'est la protection qui a créé l'industrie manufacturière en Angleterre, en France, aux Etats-Unis et dans tous les pays où elle a pu le plus de développement. Elle aura pour notre pays les mêmes avantages et elle lui assurerait en peu de temps une position importante parmi les peuples manufacturiers. S'il n'y a pas de meilleur moyen pour faire revenir au pays le plus grand nombre de nos compatriotes émigrés, que d'établir des manufactures, on ne saurait adopter un moyen plus efficace que celui qui lui est indiqué dans cette résolution. Ces remarques dont nous donnons la substance furent vivement applaudies par l'assemblée dont elles exprimaient évidemment les opinions.

M. David répliqua que la protection est considérée d'une autre manière actuellement par les manufacturiers, qui sont le mieux en état de juger de la question. Les manufacturiers sont d'avis que le libre échange avec les Etats-Unis serait plus avantageux que la protection pour notre industrie. Pendant que le gouvernement fédéral est à préparer un traité de libre-échange des produits manufacturiers, il est peut-être inopportun d'agiter cette question ici. Si les manufacturiers sont d'opinion qu'il faut la protection contre l'Angleterre et le libre-échange avec les Etats-Unis, ne doit-on pas penser qu'ils sont en état de juger la position mieux que tout autre? Du moment qu'ils se prononcent, leur opinion doit prévaloir.

M. Bélanger dit que ce qu'il faut offrir aux Canadiens des Etats-Unis, c'est le travail des manufactures. Il appert que le désir de nos compatriotes émigrés est de voir ici des manufactures et de revenir y travailler. La résolution de M. Tassé demande la protection pour ces manufactures, elle ne peut donc qu'être favorablement accueillie par nos compatriotes des Etats-Unis.

Demandons au gouvernement fédéral de remanier le tarif, de tenir compte de la condition où se trouve la province de Québec, du fait de l'émigration. Je suis certain que nos ministres ne peuvent se refuser à reconnaître l'importance de cette question et la nécessité de la protection industrielle, que mon ami, M. David, démontrait lui-même en termes si éloquents pas plus tard qu'hier soir.

M. Marchand dit qu'il est très-tange-reux, en économie politique d'affirmer un principe d'une manière absolue. Tout est relatif dans ces sortes de questions. Il croit qu'un traité de Reciprocité serait favorable à l'industrie canadienne.

La motion de M. Tassé est alors mise aux voix et adoptée par une forte majorité.

La motion suivante est ensuite proposée par M. Ferd. Gagnon, secondé par M. Chs. Thibault, et adoptée à l'unanimité :

" Que cette Convention générale des délégués du peuple Canadien-Français désire affirmer solennellement les principes catholiques qui sont la base de la nationalité canadienne-française, il est résolu qu'une adresse signée des noms des délégués de toutes les Sociétés, par le Président de cette Convention, représentées à cette Convention, soit envoyée au St. Père, le remerciant pour sa bénédiction papale et lui offrant les vœux du peuple canadien pour son bonheur et le prolongement de son existence jusqu'à ce qu'il puisse voir le jour de son triomphe; que le Grand-Aumônier de l'Association St. Jean Baptiste de Montréal soit prié de préparer et transmettre cette adresse au Souverain Pontife.

M. Mallet, délégué de Washington propose à son tour une autre résolution pour affirmer d'une manière officielle les principes religieux de la Convention.

Les Canadiens-Français doivent être fiers de leur foi et se trouver heureux d'être nés au sein de l'Eglise catholique. C'est notre devoir de la défendre et nous devons sympathiser avec les catholiques persécutés d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne. Après quelques objections de M. Jossou Perrault, qui trouve que la résolution qui vient d'être adoptée affirme assez les principes de l'association, sans qu'il soit besoin d'une deuxième.

Cette motion est adoptée.

Le Rév. M. Thérien, curé de Notre-Dame du Desert, lut les résolutions suivantes :

10. Que le gouvernement de Québec soit respectueux et ne requise d'ouvrir de nouveaux chemins de colonisation, et d'améliorer ceux qui existent déjà, spécialement sur la Gâtineau et la Rivière-aux-Lièvres ;

20. Qu'on crée en divers endroits des établissements pour recevoir et loger les nouveaux colons sans ressources comme on fait pour les immigrants européens ;

30. Que l'on donne avis dans les journaux du Canada et des Etats-Unis de l'état des terres publiques, du prix, des conditions et des avantages de la colonisation, et toutes les autres informations nécessaires, contenant la valeur des produits de la ferme, le salaire des travailleurs et les moyens d'arriver aux terres publiques ;

40. Que les agents des terres soient requis de visiter leurs sections et de fournir des rapports sur la qualité du sol, les progrès de la colonisation et les avantages que ces sections offrent, etc,

M. Thérien développa ces idées dans un